



PROVINCE DE QUÉBEC
CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE HARRICANA
CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

PROCÈS-VERBAL de l'assemblée générale annuelle des parents,

tenue à l'école Notre-Dame de Fatima de Landrienne, le dix-huit septembre
deux mille vingt-quatre à dix-neuf heures.

PRÉSENCES

M^{mes} Geneviève Simoneau
Jacinthe Thériault
Angèle Trépanier
Nadyne Dupuis-Aubin
Mylène Labrecque
Karine Briand
Janis Lafrance
Carolle Prévost, directrice

M. Martin Gaudet
Guillaume Dubé

ABSENCES

**OUVERTURE DE LA
RÉUNION**

Madame Prévost souhaite la bienvenue à tous.
Le quorum est atteint, la rencontre débute à 19 h 08.

**LECTURE ET
ADOPTION DE
L'ORDRE DU JOUR**

Madame Carolle Prévost fait la lecture de l'ordre du jour.

AGA-164-2024 **IL EST RÉSOLU** sur proposition de Martin Gauthier
QUE l'ordre du jour de cette réunion soit adopté tel que rédigé.

ADOPTÉ.

**ADOPTION DU
PROCÈS-VERBAL 19
SEPTEMBRE 2023**

AGA-165-2024 **IL EST RÉSOLU** sur proposition de
Madame Nadyne Dupuis-Aubin

QUE le procès-verbal de l'assemblée du 19 septembre
2023 soit adopté avec une modification au point 5. Il faudra plutôt lire **Année**
Todd présente le rapport annuel de **2022-2023**.

ADOPTÉ.

**PRÉSENTATION DU
RAPPORT ANNUEL 2023-
2024 ET ORGANISATION
SCOLAIRE 2024-2025**

Madame Carolle Prévost fait la présentation du rapport annuel pour l'année scolaire 2023-2024.

AGA-166-2024

IL EST RÉSOLU sur proposition de Madame Janis Lafrance

QUE le rapport annuel pour l'année 2023-2024 soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉ

**ORGANISATION
SCOLAIRE**

Madame Prévost présente l'organisation scolaire et les services. Angèle Trépanier suggère de préparer une vidéo pour présenter les membres du personnel.

**CONSEIL
D'ÉTABLISSEMENT**

Madame Carolle Prévost dresse la liste des responsabilités du conseil d'établissement et propose une vidéo qui traite des rôles et mandats.

Nomination du président et de la secrétaire d'élection

Madame Angèle Trépanier propose Carolle Prévost comme présidente d'élections. Carolle accepte. Janis Lafrance propose Jacinthe Thériault comme secrétaire. Elle accepte également.

Postes disponibles au conseil d'établissement pour l'année 24-25.

Madame Carolle Prévost présente les postes disponibles et la durée des mandats.

- Janis Lafrance 1 an (Juin 2025)
- Nadyne Dupuis-Aubin 1 an (Juin 2025)
- Mylène Labrecque (Juin 2025)
- Poste vacant 2 ans (Juin 2026)

Il est proposé par Angèle Trépanier que Martin Gaudet occupe le poste vacant pour une durée de deux ans (Juin 2026). Monsieur Gaudet accepte.

Après avoir informé l'assemblée du rôle de délégué au comité de parents du CSSH, Martin Gaudet propose Nadyne Dupuis-Aubin comme déléguée. Son substitut sera Jacinthe Thériault.

Il n'y aura aucun membre représentant de la communauté.

AGA-167-2024

IL EST RÉSOLU sur proposition de Madame Angèle Trépanier et appuyé par Madame Nadyne Dupuis-Aubin

QUE les postes du conseil d'établissement soient adoptés tels que présentés.

ADOPTÉ.

**ORGANISME DE
PARTICIPATION DE
PARENT (OPP)**

Les rôles et responsabilités de l'OPP sont présentés aux parents.

AGA-168-2024

IL EST RÉSOLU sur proposition de Janis Lafrance,

QUE Jacinthe Thériault agisse à titre de responsable pour l'OPP. La proposition est acceptée.

ADOPTÉE.

**LEVÉE DE
L'ASSEMBLÉE**

AGA-169-2024
Thériault,

IL EST RÉSOLU sur la proposition de Jacinthe

QUE la séance soit levée, il est 19 h 50.

ADOPTÉE.

Signature de la présidente

Signature de la secrétaire